

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

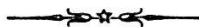
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUX SOLDATS SUISSES. *Dieu. Patrie. Honneur*, par Alfred Ceresole, ancien capitaine-aumônier. Lausanne, G. Bridel, éditeur. Joli in-12 de 72 pages avec vignettes. Publié et distribué par les soins de la Société genevoise des publications religieuses.

Die Neutralität der Schweiz in ihrer heutigen Auffassung von Dr Carl Hilty, Berne, Wyss 1889. 1 brochure in-8° de 92 pages. C'est la seconde édition en allemand du mémoire dont la *Revue militaire suisse* a donné récemment la traduction.

Journal of the Royal United Service Institution, de Londres. Volumes nos 147-148. Sommaires très intéressants.

Reformen in unserem Wehrwesen. Erstes Heft : Der Mannschaftsbestand der Kavallerie. Die Remontierung, von Ulrich Wille. — Frauenfeld. Verlag von J. Huber, 1889. 1 brochure in-8 de 27 pages. 1 franc.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 6 juillet le Conseil fédéral s'est occupé de l'enquête à laquelle il a été procédé au sujet des faits qui se sont passés à l'occasion d'un exercice de tir et où un coup chargé à balle a tué le sergent Leiser et blessé le soldat Schenk. Cette enquête n'a fourni aucun point de repère suffisant pour faire supposer qu'il y ait eut crime et pour faire découvrir les auteurs.

La veuve du sergent Leiser a reçu le maximum de pension prévu par la loi, soit 650 fr.

Quant à la conduite de soldats de la 3^e compagnie du bataillon n° 84, l'auditeur en chef, après avoir terminé l'enquête, arrive à la conclusion qu'il ne peut être question de mutinerie et que le cas doit être réglé par voie disciplinaire. Ces auteurs principaux ont déjà été punis de 4 à 12 jours d'arrêts, à subir après la clôture du service ; en outre, le Département militaire a jugé à propos d'enfliger complémentirement 4, 6 et 10 jours d'arrêts à deux sous-officiers et à quatre soldats qui, d'après les actes de l'enquête, paraissaient également punissables.

L'enquête a démontré, en particulier, que le fait s'était passé pendant un repos et en l'absence des officiers et qu'il n'y a pas eu désobéissance à des ordres donnés.

Le Département militaire fédéral a également puni les auteurs et les signataires d'une pétition qui lui avait été adressée directement, dans la même affaire, sans passer par les voies du service.



Le Conseil fédéral a décidé d'adjoindre un second officier d'état-major à chacune des cinq divisions d'artillerie de position, et il a dé-

signé à cet effet les officiers suivants : pour la I^e division, M. le major Alfred Burgy, à Lancy ; pour la II^e division, M. le major Ch. Guiguer de Prangins, à Lausanne ; pour la III^e division, M. le capitaine Edouard Werdenberg, à Bâle, actuellement chef de la compagnie de position n^o 4, avec promotion au grade de major ; pour la IV^e division, M. le major Jacques Liechti, à Winterthour, actuellement à disposition ; pour la V^e division, M. le major Max Schoch, à Bâle, actuellement à disposition.

Au sujet du rassemblement de troupes de septembre prochain, les journaux bernois donnent les nouvelles ci-après :

Les deux régiments de landwehr seront répartis, le n^o 6 (à Lyss), à la V^e division, le n^o 12 (à Berthoud), à la III^e division.

Les ordres de marche viennent d'être donnés pour le licenciement, à commencer aussitôt après l'inspection du 12 septembre, laquelle aura lieu sur la belle plaine entre Bätterkinden et Kyburg, près la frontière des cantons de Berne et de Soleure.

Le quartier-général de la Direction des manœuvres a été fixé au village bernois d'Utzenstorf, station de la ligne Berthoud — N. Soleure. Il s'y réunira dès le 3 septembre.

Sont annoncés comme délégués du ministère de la guerre français pour suivre les manœuvres, MM. Olivier, colonel du 97^e de ligne, et lieutenant-colonel marquis d'Heilly, attaché militaire à l'ambassade à Berne.

Les nouveaux grands ouvrages de fortification qui seront construits pour assurer la position du Gothard et qui exigent un supplément de dépenses de 6 millions, seront à peu près exclusivement construits sur le territoire du canton d'Uri. L'ouvrage principal se trouve sur le Bätzberg, près d'Andermatt, et en comprenant les autres travaux projetés à Andermatt, la dépense totale sur ce point est devisée à 3,945,000 fr. En outre, on prévoit un million pour mettre en état de défense le col de la Furca, 750,000 fr. pour celui de l'Oberalp, et 300,000 fr. pour celui du Gothard. Dans ces sommes sont compris les frais de l'armement.

Au sujet des *exercices de tir des cours de répétition* en 1888, le rapport de gestion du Département militaire donne les renseignements statistiques ci-après. Ils seraient encore plus intéressants s'ils étaient accompagnés des graphiques, qui ne sont ordinairement publiés que plus tard, trop tard peut-être pour avoir toute leur valeur :

« Les bataillons de la I^e et de la II^me division ont seuls eu des exercices de tir.

Dans le tir individuel, les résultats des bataillons de fusiliers sont en général inférieurs à ceux de 1887 ; ceux des bataillons de carabi-

niers, par contre, sont notablement meilleurs, surtout sur les cibles à mannequin. Dans les feux de salve, les résultats moyens, quant à la proportion des coups touchés, sont meilleurs aussi bien pour les bataillons de fusiliers que pour ceux de carabiniers. Pour la rapidité et l'ensemble, les résultats des bataillons de carabiniers sont inférieurs à ceux de l'année précédente ; ils sont restés à peu près égaux pour les bataillons de fusiliers.

b. Landwehr.

D'après le nouveau tour de rôle introduit en 1885, les cours de répétition de landwehr devaient être suivis par les unités suivantes :

3 ^{me}	division	brigade	n°	5,			
5 ^{me}	»	»	»	10	et bataillon de carabiniers	n°	3,
6 ^{me}	»	»	»	11,			
7 ^{me}	»	»	»	14	»	»	» 7,

soit en tout 24 bataillons de fusiliers et 2 bataillons de carabiniers.

Les cours des bataillons des régiments n°s 10 et 19 ont eu lieu par régiment, ces deux régiments ayant été appelés pour deux jours aux grands exercices du service de campagne de la IV^e et de la VIII^e division. A cet effet, on a réduit à deux jours les cours préparatoires des hommes et fait abstraction des exercices de tir dans ces cours. Le troisième jour d'instruction a été fixé, outre les inspections pour la marche, au moyen de la réunion du régiment n° 10 de Berthoud, où il avait son cours préparatoire avec la IV^e division près de Langenthal et du régiment n° 19 qui avait son cours préparatoire à Zofingue, avec la VIII^e division près de Schötz.

Pour l'instruction dans les cours par bataillons, on avait aussi décidé qu'un jour entier serait consacré à un exercice de service de campagne. Du reste, l'instruction s'est donnée de la manière habituelle, et les résultats n'en sont pas essentiellement différents de ceux de l'année précédente. Dans tous les cas, les progrès sont palpables ; ils se manifestent surtout dans les exercices de tir, dont les résultats présentent une amélioration constante, tant dans le tir individuel que dans le feu de salve. Il ne faut toutefois pas oublier que les résultats relativement satisfaisants de l'instruction sont principalement dus au fait que, pour combler les nombreuses lacunes existant dans le corps des officiers, on a appelé aux cours de la landwehr des officiers de l'élite, et que l'activité et la coopération des instructeurs dans l'instruction et dans la conduite des bataillons et des compagnies sont beaucoup plus nécessaires que dans les bataillons de l'élite. Aussi ne peut-on tirer des conséquences valables pour l'aptitude de la landwehr en temps de guerre. Les succès échouent aussi par la circonstance que l'instruction, surtout pour le combat, n'est pas une simple affaire de répétition, mais bien en partie un enseignement complètement nouveau qui, dans un laps de temps aussi court, ne peut être ni donné à fond ni surtout facilement compris. L'apti-

tude de la landwehr et son utilité en campagne augmenteront toutefois à mesure qu'on réussira plus promptement, en appelant les quatre dernières classes d'âge aux cours de répétition, à abrégier l'interruption de service entre l'élite et la landwehr. Du reste, la landwehr a produit une impression très favorable par ses aptitudes physiques, sa tenue calme et posée, son sentiment du devoir et son maintien correct. Dans les manœuvres d'automne, ses marches ont très bien soutenu la concurrence avec celles de l'élite. L'armement a été trouvé presque toujours en bon état, mais l'entretien et l'aspect de l'habillement et de l'équipement laissent souvent à désirer. »

Berne. — L'Etat de Berne possède dans le Jura une parcelle de forêt le long des bords de la Lucelle qui détermine en cet endroit la frontière entre la Suisse et l'Alsace. On ne peut parvenir dans la forêt en question qu'en suivant un sentier établi sur l'autre rive de la Lucelle, ainsi sur territoire allemand, sentier que l'on a relié au domaine de l'Etat de Berne au moyen d'un pont jeté sur la rivière. Le sentier et le pont étaient utilisés fréquemment par les bûcherons et par les amateurs venant assister aux mises de bois. Or il paraît que le gouvernement allemand n'entend pas concéder aux Suisses l'usage du sentier et du pont en question, car, l'autre jour, le pont a été enlevé par des employés de l'empire.

Zoug. — La Société des officiers de ce canton demande la prochaine fête fédérale des officiers.

St-Gall. — La fête des pompiers qui a eu lieu à St-Gall le 1^{er} juillet a réussi d'une manière admirable. Un grand nombre de corps y étaient représentés. On a beaucoup remarqué la participation nombreuse des pompiers de l'Autriche et de l'Allemagne du Sud. Ainsi le grand-duché de Bade avait envoyé 12 corps avec 349 hommes ; le Wurtemberg, 6 corps et 124 hommes ; la Bavière, 3 corps avec 61 hommes ; l'Autriche, 6 corps et 187 hommes ; soit 27 corps de l'étranger, avec 721 hommes. Les pompiers suisses étaient représentés par 31 corps, avec 1247 hommes.

Grisons. — Les touristes de haute lignée continuent à affluer dans les Grisons ; après le comte de Paris, c'est le duc de Chartres qui vient de passer à Coire avec une suite nombreuse, pour se rendre également à St-Moritz. On y attend, dit-on, le jeune duc d'Orléans, lieutenant de cavalerie britannique, qui vient de faire une année de service aux Indes, où il a participé entr'autres à de dramatiques chasses aux grands fauvs.

Genève. — La colonie française de Genève a inauguré le 7 juillet un monument élevé au cimetière de Châtelaine, en mémoire des soldats français morts à Genève lors de l'internement de 1871. Un cortège, composé de plus de 1500 personnes, comprenait quatorze sociétés ayant chacune leur drapeau en tête. La colonne était précédée de huit soldats français qui, étant venus en congé à Genève, se sont joints à cette manifestation.

Pendant la marche, l'Union musicale française joue des marches funébres. Au cimetière, les sociétés se groupent autour du monu-

ment, qui est élevé à gauche de l'entrée et qui consiste en un obélisque d'un fort bel effet ; on y lit les noms de quinze soldats décédés à Genève. De nombreux discours ont été prononcés.

Cette manifestation a été très digne du commencement à la fin ; les orateurs sont restés dans une réserve pleine de tact et les assistants ont observé l'attitude la plus correcte. C'est une belle et touchante cérémonie qui marquera dans les annales de la colonie française de Genève.

France. — En raison de l'importance qu'on attache aux manœuvres du 6^e corps (frontière) nous reproduisons le programme que son chef, le général de Miribel, a fait revêtir de la sanction ministérielle.

Environ 34,000 hommes prendront part, cette année, aux grandes manœuvres du 6^e corps.

Ces manœuvres qui commenceront le 5 septembre et se termineront le jeudi 19 par la revue habituelle, comprendront :

1^o *Manœuvres de brigade contre brigade.* — Elles auront lieu vers Void pour la 11^e division, vers Vitry pour la 12^e division.

2^o *Manœuvres de division contre division* (sous la direction du général commandant le 6^e corps). — La division de l'Est (11^e) marchera sur Ligny où elle passera l'Ornain, s'assurera du passage de la Marne à Saint-Divier, tandis que l'ennemi sera signalé entre Châlons et Vitry.

La division de l'Ouest (12^e) marchera sur Saint-Dizier, se portera ensuite au-devant de l'ennemi et le rejettera du côté de l'Ornain, tout en couvrant Saint-Dizier.

3^o *Manœuvres du corps d'armée à trois divisions* contre un ennemi de même force dont les trois divisions sont représentées par trois brigades.

Le corps d'armée du Nord (l'ennemi) sera concentré vers Foucaucourt-Nubécourt.

Le corps d'armée du Sud, concentré vers Ancerville Stainville, apprenant que l'ennemi ayant passé la Meuse à Dun, est signalé sur la rive gauche de l'Aire, vers le sud de la forêt de l'Argonne, marchera sur Bar-le-Duc, essaiera de couvrir cette ville, puis se portera au-devant de l'ennemi.

Le corps d'armée du Nord se portera sur Louppy, passera la Chée et ira occuper Bar-le-Duc.

4^o *Manœuvres de corps d'armée renforcé (corps de l'Ouest).*

L'ennemi (corps de l'Est) comprendra une brigade de cavalerie, cinq batteries à cheval et plusieurs bataillons de chasseurs.

Le corps de l'Est venant de Saint-Mihiel, prend position sur les hauteurs de la rive gauche de l'Aire, au nord et au sud du signal de Belrain.

Le corps de l'Ouest venant de Revigny, a l'ordre d'attaquer l'ennemi en position et de le rejeter sur Saint-Mihiel.

Les manœuvres dureront en tout quinze jours.

La 12^e division, à laquelle appartient le 91^e régiment, en garnison à Mézières, fera deux manœuvres particulières avant de participer aux grandes manœuvres. Elle sera commandée par le général Varaigne.

Comme tous les ans, une brigade d'infanterie de marine prendra part aux manœuvres.

— Le pont qu'un détachement de pontonniers et de sapeurs de chemins de fer était chargé de construire sur le Var, de concert avec la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, a été inauguré samedi 6 juillet de la façon la plus brillante, dit la *République française*.

Le travail, commencé dans la journée du 1^{er} juillet, a été complètement terminé dans la journée du 6. Cinq jours ont suffi à un personnel restreint pour établir entre les deux rives du fleuve un passage permanent de 691 mètres de longueur, dont 357 mètres de pont démontable en acier.

Une compagnie du génie, des bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie ont immédiatement défilé sur le pont ; toutes les parties ont parfaitement résisté.

Les troupes, après avoir franchi le pont sur le Var, ont été passées en revue par le général Halliot, chef d'état-major général, qui s'était transporté sur les lieux pour suivre l'opération et représenter le ministre de la guerre.

— La loi sur le recrutement vient enfin d'être votée par les deux Chambres. Il y aura environ 210,000 conscrits (volontaires compris) à incorporer par année ; ce qui, pour les 3 ans, donnerait plus de 600,000 hommes. Mais par les renvois possibles au bout d'un an, le chiffre total sera probablement réduit à 400,000 hommes, afin de soulager le budget.

— Sont promus généraux de division : les généraux de brigade Coste, Quenot, de Poillou de Saint-Mars, Mercier, Zeudé.

Sont promus généraux de brigade : les colonels d'infanterie Kessler, Thiéry, Muzac, Livet, Tadiou et Combarieu ; les colonels du génie Borius, Quinivet ; le colonel d'artillerie Méliodon ; les colonels Moutz et Championnet, chefs d'état-major de corps d'armée ; le colonel de cavalerie Plessis.

Le général de division Segretain, membre des comités techniques de l'artillerie et du génie et de la commission mixte des travaux publics, est nommé président du comité technique du génie.

En cette qualité, M. le général Segretain est membre de droit du conseil supérieur de la guerre.

— La grande revue des troupes de l'armée de Paris sur l'hippodrome de Longchamps a certainement été le plus bel épisode de la fête nationale du 14 juillet. Voici l'ordre dans lequel les troupes ont défilé devant M. le président de la République, à 4 heures après-midi :

Ecole militaire. — Général Henri. — Polytechnique formée en artillerie à pied et en génie. — Saint-Cyr, 26 bataillons d'infanterie.

Troupes spéciales. — Général de division Gillon. 1^{re} colonne, général Pagès : garde républicaine, sapeurs-pompiers, 18^e bataillon de chasseurs forestiers, 1^{er} régiment du génie ; 2^e colonne, général Giovanninelli : 18^e, 20^e et 29^e bataillons de chasseurs à pied, 153^e et 162^e régiments régionaux d'infanterie dits de forteresse.

6^e division d'infanterie. — Général de Kerhué. — 11^e brigade, 24^e et 28^e de ligne, général Béranger ; 12^e brigade, 5^e et 112^e de ligne, général Cholleton.

7^e division d'infanterie. — Général de Saint-Mars, provisoirement. — 13^e brigade, 101^e et 102^e de ligne, colonel Darras; 14^e brigade, 103^e et 104^e de ligne, général Chanoine.

Dixième division d'infanterie. — Général Deffis. — 19^e brigade, 46^e et 89^e de ligne, général Vigneaud; 20^e brigade, 31^e et 76^e de ligne, général Riu.

Troupes coloniales.

Brigade territoriale d'infanterie. — Général de division Harttung et général de brigade Gervais. — 1^{er} groupe, 1 bataillon des 21^e et 23^e régiments territoriaux, lieutenant-colonel Perrot; 2^e groupe, un bataillon des 27^e et 29^e régiments territoriaux, lieutenant-colonel Leheutre.

Artillerie. — Général de division Ladvoat. — 19^e brigade, 12^e et 13^e régiments, général Nismes; 3^e brigade, 11^e et 22^e régiments, général Macé; artillerie territoriale, lieutenant-colonel Desruol.

Cavalerie. — Général de division Lardeur. — Train des équipages, lieutenant-colonel Stéphani; Saint-Cyr, général Motas-d'Hesbreux; garde républicaine, colonel Massol; 4^e brigade de chasseurs, 4^e et 5^e régiments, général Rapp; 3^e brigade de dragons, 14^e et 16^e régiments, colonel de Colbert; 3^e brigade de cuirassiers, 3^e et 6^e régiments, général Duhesme.

Chaque régiment d'infanterie avait à la revue 2 bataillons de 600 hommes. Chaque régiment de cavalerie mit en ligne 4 escadrons de 100 sabres. Chaque régiment d'artillerie 6 batteries à 125 hommes.

D'après les rapports du gouverneur de Paris, les effectifs présents sur le terrain de Longchamps furent de 32,200 hommes de toutes armes.

Allemagne. — L'empereur Guillaume II a arrêté son itinéraire pour les prochaines manœuvres d'automne.

Le 1^{er} septembre il se rendra d'abord en Saxe pour assister aux manœuvres du 12^e corps (saxon). Le 6 septembre aura lieu la « grande parade », précédant les manœuvres; le 7, le corps saxon tout entier opérera contre un ennemi figuré. Après deux autres journées de combat, l'empereur se rendra dans l'Ouest où l'attendront d'autres exercices, exécutés ceux-là par des corps prussiens. Le 11, grande parade du 7^e corps (westphalien); le 12, manœuvres aux environs de Minden. Les 13 et 14 septembre, le même programme sera répété par le 10^e corps (hanovrien), dans la plaine de Hanovre. Puis, les 19, 20 et 21 septembre, les deux corps opéreront l'un contre l'autre, à l'est d'Hamele, sur la rive droite du Weser. Entre temps, l'empereur présidera (les 16 et 17) aux évolutions spéciales des deux divisions de cavalerie constituées dans les 7^e et 10^e corps. Il reviendra à Berlin le 22 ou le 23.

Russie. — On écrit de Varsovie à la *France militaire* :

La semaine dernière, les gendarmes du gouverneur-général Gourko ont reconduit à la frontière prussienne, *attachés à la queue de leurs chevaux*, quarante-cinq Prussiens qui avaient réussi à se faufiler parmi les ouvriers occupés aux nouveaux forts.

Voilà un gouverneur-général, dit la *France militaire*, qui veut être maître chez lui. Mais le fait est-il exact?... Nous en doutons.